

Acétophénone t.p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Acétophénone t.p.
N° Index	: 606-042-00-1
N° CE	: 202-708-7
N° CAS	: 98-86-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119533169-37
Code du produit	: CL00.2726
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C8H8O
Synonymes	: 1-phényléthanone / acétophénone / acétylbenzène / AHN / méthylphénol cétone / phénétanone / phénéthanone / phénylméthyl cétone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone "De Arend" 2
Zedelgem - Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +32 50 28 83 20
------------------	-------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 : H302

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 : H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance	: Monoconstituant
-------------------	-------------------

Acétophénone t.p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acetophenone v.p.	(N° CAS) 98-86-2 (N° CE) 202-708-7 (N° Index) 606-042-00-1 (N° REACH) 01-2119533169-37	100	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Nausées. Mauvaise tête. Vertiges. Narcose.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Irritation légère. Teint rouge. Non irritant.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire.

Symptômes/effets après ingestion

: Nausées. Douleurs abdominales. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Narcose.

Symptômes chroniques

: APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU REPETÉ: Eruption/dermatite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO2. Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

Agents d'extinction non appropriés

: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Matière présentant un risque d'incendie. En état finement divisé: risque d'incendie accru. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.

Protection en cas d'incendie

: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection

: Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Fuite importante/en milieu confiné: appareil à air comprimé.

Procédures d'urgence

: Délimiter la zone de danger. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés.

Acétophénone t.p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

Procédés de nettoyage

: Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Température > point d'éclair: utiliser des appareils antiétincelles et antidiéflagrants. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidiéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Observer l'hygiène usuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. agents de réduction. bases (fortes).

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la lumière. Ventilation au ras du sol. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: EXIGENCES SPECIALES : refermable. propre. opaque. conforme à la réglementation. correctement étiqueté. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

: MATERIAU APPROPRIE: métal. bois. matière synthétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétophénone t.p. (98-86-2)

Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	50 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm

Acétophénone t.p. (98-86-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	17,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	62 mg/m ³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,0864 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00864 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,178 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0178 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol	0,155 mg/kg poids sec
----------	-----------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	10 mg/l
--------------------------	---------

Acétophénone t.p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: tétrafluoréthylène. PVC. néoprène. caoutchouc nitrile

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

En cas d'échauffement: masque complet avec filtre de type A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 120,15 g/mol
Couleur	: Matière liquide: incolore. Matière solide: blanc à brun.
Odeur	: Odeur douce. Odeur d'amande. Odeur de fleurs.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: < 0,09
Point de fusion	: 20 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 202 °C
Point d'éclair	: 77 °C
Température critique	: 428 °C
Température d'auto-inflammation	: 535 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 1,3 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 2,9 hPa
Pression critique	: 38500 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 4,1
Densité relative	: 1
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Masse volumique	: 1033 kg/m³
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans les huiles/graisses. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans l'acide sulfurique. Soluble dans le propyléneglycol. Soluble dans le glycérol. Eau: 0,55 g/100ml
Log Pow	: 1,58 - 1,73 (Valeur expérimentale)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1,1 - 6,7 vol % ≥ 55 g/m³
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,1 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 6,7 vol %

9.2. Autres informations

Conductivité	: 310000 pS/m (25 °C)
Concentration de saturation	: 2 g/m³
Teneur en COV	: 100 %

Acétophénone t.p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres propriétés

: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Peu volatil.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acétophénone t.p. (98-86-2)

DL50 orale rat	815 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée rat	3300 mg/kg de poids corporel (24 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
DL50 cutanée lapin	16218 mg/kg (Lapin, Dermal)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Narcotique en concentration élevée. Nocif en cas d'ingestion. Non nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 5000 mg/kg). Légèrement irritant pour la peau. Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Ecologie - air : Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau : Peu nocif pour les organismes aquatiques. Peu nocif pour les poissons. Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Produit polluant pour la côte. Inhibition de la boue activée.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Acétophénone t.p. (98-86-2)

CL50 poisson 1	162 mg/l (96 h, Pimephales promelas, Concentration mesurée)
CE50 Daphnie 1	162 mg/l (48 h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétophénone t.p. (98-86-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau. Intrinsèquement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,518 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,532 g O ₂ /g substance

Acétophénone t.p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

DThO	2,532 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,32

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétophénone t.p. (98-86-2)

Log Pow	1,58 - 1,73 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Acétophénone t.p. (98-86-2)

Tension de surface	0,012 N/m (30 °C)
--------------------	-------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Éliminer dans un incinérateur agréé pour solvants avec valorisation énergétique.
---	--

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Acétophénone t.p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Acétophénone t.p. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Acétophénone t.p. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 735)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air) : 5.2.5 Substances organiques

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe III-1

Unité de stockage : 50 litre

Remarques concernant la classification : Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit